

Interview



Nous travaillons sur la même chaîne de production des décisions politiques

Jérôme Noël

Mi-janvier, les équipes du CESE Wallonie et de la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne se sont réunies en visioconférence pour un échange destiné à mieux se connaître et à définir des pistes de collaboration. Après une présentation générale de chaque organisme, plusieurs points d'actualité ont été abordés, dans les domaines de l'emploi, de la politique industrielle, de l'économie sociale, de l'action sociale, de l'environnement, ...

Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, le Délégué général, Jérôme Noël, revient sur les principaux enseignements de cette première rencontre avec le CESE Wallonie et avance des pistes de collaboration. L'article en page 30 présente également la Délégation et son rôle dans le processus décisionnel européen.

Wallonie : Vous avez présenté la Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne lors d'une réunion avec le CESE. Pour commencer, pouvez-vous rappeler ce qu'est concrètement cette Délégation ?

Jérôme Noël : Il s'agit d'un poste diplomatique intégré à la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne, et en même temps d'une Délégation générale du réseau Wallonie-Bruxelles international (WBI). L'équipe compte 17 collaborateurs. Notre travail repose sur trois missions : représenter et négocier, informer et rapporter, conseiller. Cela signifie que nous suivons les dossiers européens au quotidien, que nous participons aux discussions, et que nous relayons vers les autorités et administrations compétentes les informations utiles à la préparation des positions.

Wallonie : Comment s'inscrit votre action dans le système belge de coordination européenne ?

Jérôme Noël : La Belgique fonctionne sur la base d'un accord de coopération qui encadre sa représentation au sein du Conseil des Ministres de l'Union européenne. Les entités fédérées sont surtout impliquées dans les dossiers en lien avec leurs compétences (environnement, industrie, agriculture,...). La coordination implique notamment la Direction générale Affaires européennes et Coordination, des attachés de la Représentation permanente ainsi que des instances de coordination interministérielle sectorielle.

La position belge se construit progressivement à partir des expertises administratives, via les coordinations interministérielles et politiques, puis elle est exprimée au niveau européen dans les groupes de travail, les comités spécialisés, le Coreper, avant de l'être au niveau du Conseil des Ministres de l'UE. Notre rôle est d'être présents à ces différentes étapes, d'assurer le lien et de veiller à ce que les intérêts des francophones de Belgique soient pris en compte dans le processus décisionnel européen.

Wallonie : La réunion du 16 janvier entre les équipes de la Délégation et du CESE Wallonie était une première...

Jérôme Noël : Effectivement ! Il nous a semblé très intéressant d'organiser cette rencontre entre les secrétaires de Commissions du CESE et les attachés.e.s de la Délégation, d'abord pour mieux se connaître, ensuite, pour débattre des dossiers en cours, tant au niveau de l'Europe que de la Wallonie et, enfin, de manière à envisager des collaborations futures. Cet échange d'informations et de bonnes pratiques a mis en évidence les similitudes entre les deux institutions, travaillant en quelque sorte sur la même «chaîne de production» des décisions politiques au niveau européen, la Délégation en amont et le CESE en aval !

Wallonie : Lors de la réunion, vous avez insisté sur le contexte institutionnel européen actuel. En quoi est-il particulier ?

Jérôme Noël : Nous sommes dans un nouveau cycle institutionnel, avec un nouveau Parlement et une nouvelle Commission. Cela implique une nouvelle programmation politique et législative. Pour nous, cela signifie qu'il faut analyser rapidement les priorités affichées et identifier les dossiers qui auront un impact sur les compétences exercées en Belgique, y compris au niveau régional et communautaire.

Wallonie : Un thème d'actualité a occupé une place importante dans les échanges : la simplification ou «Omnibus». Pourquoi est-ce central aujourd'hui ?

Jérôme Noël : Parce que la simplification est devenue un maître-mot sous l'impulsion du Conseil européen, repris au cœur du programme de l'actuelle Commission. L'objectif affiché est d'alléger les charges administratives pesant sur les entreprises et de renforcer leur compétitivité.

Mais derrière ce terme, il peut y avoir des ajustements qui ne sont pas anodins. Certaines modifications, présentées comme techniques, peuvent avoir des conséquences importantes sur la continuité de certaines politiques, notamment en matière environnementale. A cet égard, le Secrétaire général du CESE, Luc Simar, a indiqué lors de notre rencontre que la simplification administrative constitue aussi une priorité régionale, soulignant que le Conseil est parfois consulté sur des projets de transposition de directives alors que ces mêmes directives sont déjà en cours de révision au niveau européen. Cela montre à quel point l'information en amont est essentielle. Si nous partageons plus tôt les signaux sur les révisions à venir, cela peut aider à mieux calibrer les travaux au niveau régional.

«
Notre rôle est de veiller à la prise en compte des intérêts des francophones de Belgique dans le processus décisionnel européen.
»

Wallonie : Les équipes du Conseil ont aussi exprimé des préoccupations liées au calendrier des réformes européennes...

Jérôme Noël : Oui, la question du décalage des temporalités a été clairement soulevée : il arrive que la Wallonie transpose un texte alors que celui-ci est déjà en cours de révision au niveau européen. Cela crée une situation complexe : les administrations doivent respecter les délais de transposition, tout en sachant que le cadre européen peut évoluer rapidement. Ce décalage peut donner un sentiment d'instabilité ou de travail sans cesse à recommencer.

Wallonie : Au-delà des constats, des pistes de collaboration sont-elles envisagées ?

Jérôme Noël : Tout à fait. Nous avons proposé de faire régulièrement le point sur les priorités redigées en début de chaque présidence. Nous avons aussi suggéré de faciliter le lien avec la représentation de la Commission européenne en Belgique, afin que le CESE puisse participer aux webinaires et événements organisés lors de la publication du programme de travail annuel de la Commission.

Enfin, il a été convenu que la Délégation s'appuiera sur les avis du CESE Wallonie pour nourrir des contacts informels avec la Commission en amont, et que des échanges réguliers pourraient être organisés.

Wallonie : Qu'attendez-vous de ces échanges ?

Jérôme Noël : L'idée est simple : mieux anticiper. Plus nous partageons tôt les informations, plus il est possible d'ajuster les positions et d'éviter les effets de surprise. Notre mission d'information et de conseil prend tout son sens dans cette phase préparatoire.

Wallonie : En conclusion, comment résumeriez-vous le rôle de la Délégation aujourd'hui ?

Jérôme Noël : Être une interface, un point de contact permanent entre les instances européennes et la Wallonie ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles. Suivre les évolutions européennes au plus près, expliquer les mécanismes, et créer des passerelles avec les acteurs régionaux. Dans un contexte où les textes évoluent rapidement et où la simplification redessine certains cadres, cette fonction de relais et d'anticipation est plus importante que jamais.



Pour en savoir plus :
www.wallonie-bruxelles.eu

La Délégation générale Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne est un poste diplomatique qui s'inscrit à la fois dans la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE et dans le réseau des Délégations générales Wallonie-Bruxelles. Elle réunit une équipe de 17 collaborateurs. Son travail s'organise autour de trois missions complémentaires : représenter et négocier, informer et rapporter, conseiller.

Concrètement, la Délégation suit l'actualité des dossiers européens, entretient des contacts avec les institutions et les réseaux utiles, et relaie les informations vers les administrations et les autorités concernées, afin d'alimenter la préparation des positions belges et, plus largement, la défense des intérêts des francophones de Belgique dans le processus décisionnel européen. Dans le système belge, la participation aux travaux européens s'appuie sur une coordination interne structurée. Un accord de coopération encadre la représentation de la Belgique au sein du Conseil des Ministres de l'Union européenne.

La coordination mobilise notamment la Direction générale Affaires européennes et Coopération (DGE), des attachés de la Représentation permanente ainsi que des instances de coordination interministérielle sectorielle. L'objectif est de converger vers une position commune, au fil des étapes qui vont des expertises administratives aux coordinations interministérielles, qui est ensuite exprimée dans les organes préparatoires du Conseil, au niveau technique (groupes de travail et comités) et au Coreper puis, enfin, au Conseil des Ministres.

La Délégation générale Wallonie-Bruxelles met donc son expertise des processus de décisions européens au service des Gouvernements et est un relais direct vers les institutions. Elle se situe au carrefour du calendrier européen, rythmé par les cycles institutionnels et les présidences tournantes du Conseil, et des compétences exercées en Belgique, y compris au niveau des Régions et Communautés.